

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal réuni, en séance publique, en Mairie **le vendredi 26 septembre 2025**, à 19 Heures 00,

PRESENTS : M. DUZELIER Cédric, M. ESCARPA Ludovic, M. JAFFEUX Nicolas, Mme MONIER Isabelle, M. PLASSE Yves, M. ANDRODIAS Jérôme, Mme RIVIERE Céline (arrivée à 19 h 20)

ABSENTS (excusés) : Mme BERNARD Françoise, Mme BLANCHONNET Christelle, Mme LAFERRERE Céline

QUORUM REQUIS ET ATTEINT : 6

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ESCARPA Ludovic
a pris les décisions suivantes :

Approbation du dernier procès-verbal

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 1^{er} juillet 2025.

Délibération n°26092025-001 : Renouvellement de l'accord cadre SBL/SIAREC/Communes

Monsieur le Maire-Adjoint rappelle à l'Assemblée que le groupement de commandes conclu entre le Syndicat de Basse Limagne, le SIAREC et les communes, en vue de la passation d'un marché accord cadre travaux à marchés subséquents pour les travaux d'eau potable, assainissement eaux usées et eaux pluviales, arrive à terme en mars 2026. Le SBL et le SIAREC proposent aux communes de relancer cette accord cadre en vue de continuer à coordonner et d'optimiser la politique d'achat des entités adhérentes.

Le conseil municipal,

Vu le programme travaux d'eau potable du SMEA de la Basse Limagne, pour les exercices 2026 à 2030

Vu le programme travaux d'assainissement des eaux usées du SIAREC, pour les exercices 2026 à 2030

Vu le programme travaux d'assainissement des eaux pluviales des différentes communes se trouvant sur le périmètre commun du SMEA de la Basse Limagne et du SIAREC,

Considérant les préoccupations de l'ensemble de ces collectivités pour gérer de manière optimale leurs services et leurs dépenses,

Considérant l'intérêt pour l'ensemble de ces collectivités de réaliser leurs travaux respectifs avec la même entreprise,

Considérant que pour faciliter la gestion des marchés de travaux d'eau potable, d'assainissement des eaux usées et d'assainissement des eaux pluviales et permettre des économies d'échelle, la mutualisation des procédures de passation des marchés est pertinente,

Décide :

- De constituer un groupement de commandes pour la réalisation des travaux d'eau potable, des travaux d'assainissement des eaux usées et d'assainissement de eaux pluviales définis ci-dessus, conformément à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative à la commande publique (accord cadre travaux à marchés subséquents),

- De désigner le SMEA de la Basse Limagne comme coordonnateur du groupement,
- D'établir une convention de groupement pour en fixer les modalités pratiques, conformément au projet ci annexé,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- D'élire Monsieur JAFFEUX Nicolas représentant titulaire et Monsieur ESCARPA Ludovic, représentant suppléant pour la commission d'appel d'offres de l'accord cadre,
- D'élire Monsieur ESCARPA Ludovic, représentant titulaire et Monsieur JAFFEUX Nicolas, représentant suppléant pour la commission d'appel d'offres des marchés subséquents.

Délibération n°26092025-002 : Convention avec le Département pour la téléassistance

Monsieur le Maire-Adjoint donne lecture d'un courrier du Syndicat Intercommunal d'Aide et de Soins À Domicile des secteurs de Lezoux, Maringues, Vertaizon, informant les élus que, par délibération du 24 juin 2025, le comité syndical du SIASD de Lezoux a décidé de mettre fin, à compter du 1er janvier 2026, à la convention de gestion de la téléassistance départementale qui liait jusqu'alors le syndicat au Conseil Départemental.

Afin de garantir la continuité du service de téléassistance au bénéfice des administrés de la commune, il convient que chaque commune adhérente au SIASD conclue directement et individuellement une convention avec le Conseil Départemental.

La participation des Communes est déterminée sur la base d'un seuil minimum fixé à 10.65 € par abonné et par mois. Elle sera indexée sur l'évolution de l'indice INSEE du coût de la vie.

Les Communes peuvent, si elles le désirent, participer au-delà du seuil minimum, et tout en restant redevables de cette participation vis-à-vis du Conseil Départemental, répercuter celle-ci sur les bénéficiaires du dispositif, en tout ou partie.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuvent la convention avec le Conseil Départemental,
- Autorisent Madame le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental.

Délibération n°26092025-003 : Demande de fonds de concours pour la réfection des portes de la mairie

Dans le cadre du programme d'économie d'énergie des bâtiments communaux, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise F & L Menuiserie Bois pour le remplacement de la porte d'entrée de la mairie ainsi que les 3 portes intérieures.

Le montant des travaux s'élève à 10 381 € HT.

Monsieur le Maire-Adjoint précise que ces travaux peuvent bénéficier :

- o d'un fonds de concours attribué par Billom Communauté, dans le cadre du programme 2024-2026. Le taux de subvention peut s'élever à 50 % du montant HT des travaux.
- o d'une subvention du Fonds d'Intervention Communal 2026. Le taux de subvention sollicité sera de 30 % du montant HT des travaux.

Suite à cet exposé et après délibération, les membres du Conseil Municipal décident :

- 1) D'approuver le projet proposé, énoncé ci-dessus ;
- 2) De déposer une demande de fonds de concours de Billom Communauté, dans le cadre du programme 2024-2026 et d'une subvention FIC 2026 auprès du Conseil Départemental;

- 3) D'inscrire ces travaux d'aménagement en section d'investissement du Budget Communal de l'exercice 2026 ;
- 4) De prévoir le financement complémentaire par autofinancement ou recours à l'emprunt.

Délibération n°26092025-004 : Organisation du repas des aînés 2026

Il rappelle que, par délibération du 24 novembre 2023, les élus avaient décidé :

- de revoir l'âge des personnes conviées, en invitant les personnes de 63 ans et plus ;
- de ne pas convier les personnes de 63 ans et plus propriétaires d'une résidence secondaire sur la commune de VASSEL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve, pour le prochain repas des aînés :

- l'invitation au repas des personnes de 63 ans et plus, au 31 décembre 2025 ;
- l'invitation des personnes de 63 ans et plus, propriétaire d'une résidence secondaire sur la commune de VASSEL.

Il ne sera pas proposé aux aînés la possibilité de choisir à la place un colis afin d'inciter les personnes à s'inscrire au repas qui reste un moment de convivialité et créateur de lien social.

Points n'ayant pas fait l'objet de délibérations :

Phase 2 étude de faisabilité de l'opération Cocon 3 : Monsieur ANDRODIAS rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal avait souhaité participer à la phase 1 de l'opération Cocon 3, pour la réalisation d'une étude en vue de la conversion des chaudières fioul de l'école et du logement. Il présente les résultats du diagnostic réalisé par le bureau d'études AKAJOULE ainsi que les options de conversion proposées, à savoir : une chaudière bois énergie à granule et un PAC géothermie. Des travaux coûteux seraient à prévoir, avec d'autres locaux à aménager et pour peu de rentabilité, même à moyen terme. Pour l'instant, les élus décident de ne pas engager la phase 2 de l'opération, relative à la réalisation de l'étude de faisabilité. A noter que la commune garde la possibilité de le faire jusqu'en juillet 2026.

RPQS Assainissement 2024 : Monsieur JAFFEUX présente à l'Assemblée le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'assainissement 2024, rendu par le SIAREC. Il souligne un volume d'eau facturé par habitant en baisse constante chaque année. La commune compte 139 abonnés à l'assainissement collectif, pour une population desservie de 271 habitants. Ce document est consultable en mairie.

Rapport d'activités 2024 du SBA : Monsieur ESCARPA présente le document à l'Assemblée, consultable en mairie et mis en ligne sur le site internet du SBA. Il souligne 2 points importants, à savoir :

- les anomalies du tri dans les poubelles jaunes, qui pénalisent financièrement le Syndicat, qui devrait passer d'une politique de prévention à une politique de répression, pour stopper ce phénomène.
- La filière de tri et de valorisation des textiles qui connaît actuellement une période de forte tension, avec des vêtements récoltés en trop grande quantité, souvent de mauvaise qualité, l'association Emmaüs 63 ayant retiré ses colonnes sur le territoire.

Informations diverses :

Groupement de commandes Billom Communauté : Les élus ne souhaitent pas souscrire au groupement de commande pour l'achat de papier et de fournitures

administratives. Les besoins en mairie sont plutôt réduits et les achats se font généralement auprès de fournisseurs spécialisés dans les articles pour les mairies (état civil, urbanisme...), ceci à l'occasion d'une même commande pour limiter les frais de port.

Demande de climatisation à l'école : Monsieur JAFFEUX donne lecture d'un courrier de l'association des parents d'élèves du RPI Bouzel-Vassel, sollicitant l'installation d'un système de refroidissement dans les classes, suite aux périodes de forte chaleur de cet été. Les élus ne souhaitent pour l'instant pas équiper les locaux de ce système, pour ce phénomène qui reste ponctuel en fin d'année. Ils proposent qu'un agent aère les locaux pendant ces périodes, de bonne heure le matin pour faire rentrer le frais, l'achat de plusieurs ventilateurs et invite l'équipe enseignante à utiliser la salle polyvalente, qui est équipé d'une climatisation. Une réponse sera faite en ce sens aux Parents d'élèves.

Pour rappel, les enseignantes avaient demandé que les insignes de la République « Liberté, Egalité, Fraternité » soient portées sur la façade de l'école.

Barnum Région : Une demande de subvention a été faite auprès de la Région AURA, pour l'attribution d'un barnum au profit des associations communales.

Toiture des bâtiments communaux : Des fuites ont été constatées par l'agent communal sur le toit de l'atelier et sur le clocher de la mairie. Le couvreur devrait passer prochainement pour évaluer les dégâts et éventuellement intervenir.

Demande d'un administré : Monsieur JAFFEUX donne lecture d'un courrier d'un habitant, interpellant le Conseil Municipal sur les difficultés de stationnement dans la rue du Pironin et sollicitant la matérialisation de places de parking pour limiter les nuisances. Aussi, les élus décident de se rendre prochainement sur place pour étudier les possibilités de matérialiser des emplacements de stationnement de manière claire et fonctionnelle, tout en respectant les contraintes techniques et de sécurité. Une réponse sera faite au riverain dans ce sens.

Achat de barrières : Monsieur ESCARPA propose que la commune s'équipe de 5 à 10 barrières pour les besoins de la mairie et des associations. Les élus sont favorables à cet achat. Des devis seront demandés.

Conférence du CLIC : Madame MONIER informe l'Assemblée que le CLIC de Billom organisera une conférence sur la nutrition à destination des aînés, à la salle polyvalente de VASSEL le 8 décembre prochain.

Coordonnateur Enfance Jeunesse : Le nouvel agent en poste à Billom Communauté propose de rencontrer un élu pour échanger, notamment sur les objectifs fixés dans la Convention Territoriale Globale. Une rencontre avec le SIBOVA et l'équipe enseignante serait mieux ciblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40.

Le secrétaire de séance,

Ludovic ESCARPA



Le Maire-Adjoint,

Nicolas JAFFEUX

